FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION POUR
LES DOMMAGES DUS
A LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

SEPTIEME GROUPE DE
TRAVAIL INTERSESSIONS
Point 1 de l'ordre du jour

FUND/WGR.7/1
29 novembre 1993

Original: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DU SEPTIEME GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS

qui se tiendra au Siège de l'Organisation maritime internationale, 4 Albert Embankment, Londres SE1,
du lundi 7 février à 10h00,
au mardi 8 février 1994

Ouverture de la session

1 ***Adoption de l'ordre du jour***

2 **Election du Président**

Le Groupe de travail sera invité à élire un Président pour la réunion.

3 **Critères de recevabilité des demandes d'indemnisation**

Conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée, le Groupe de travail devra se pencher sur:

(a) l'examination des critères généraux de recevabilité des demandes d'indemnisation des "dommages par pollution" et des "mesures de sauvegarde" dans le cadre de la Convention de 1969 sur la responsabilité civile et de la Convention de 1971 portant création du Fonds ainsi que des Protocoles de 1992 à ces Conventions;

(b) l'étude en particulier des problèmes liés aux demandes d'indemnisation des "préjudices purement économiques" et des "mesures de sauvegarde" prises pour prévenir ou limiter les préjudices purement économiques;

(c) l'examen des problèmes liés à la recevabilité des demandes d'indemnisation pour des dommages à l'environnement dans le cadre de la définition du "dommage par pollution" mentionnée ci-dessus; et

(d) l'étude des procédures que doit appliquer le FIPOL pour l'évaluation et le règlement des demandes d'indemnisation.

4 Réunion supplémentaire du Groupe de travail

Le Groupe de travail sera invité à étudier la question de savoir si une réunion supplémentaire lui sera nécessaire pour terminer ses travaux.

5 Adoption du rapport à l'Assemblée

Le Groupe de travail sera invité à étudier la procédure à suivre pour la préparation de son rapport à l'Assemblée.